

Edito

Pour les collectivités territoriales, l'arrivée du printemps rime avec l'élaboration du budget de l'année à venir. Le conseil municipal réuni le 13 février dernier a adopté le compte administratif 2020 et a voté à l'unanimité le 27 mars le budget primitif 2021, sans augmentation des taxes d'imposition, comme nous nous y sommes engagés.

Malgré le contexte sanitaire et les difficultés de se réunir, les projets de la commune évoluent positivement et se dessinent pour les mois à venir. Les dossiers sont déposés mais demandent souvent un temps d'instruction avec les différentes administrations qui peut prendre du retard.

Ce mois d'avril reste malheureusement marqué par la poursuite de la crise sanitaire. Nous rentrons à nouveau dans une nouvelle période de contraintes avec notamment une modification des dates de vacances scolaires et des déplacements limités en distance.

Mais fort heureusement, nous sommes cette fois-ci autorisés « de printemps », de balades et de parfums avec cette nature qui se réveille et qui nous donne l'espoir que tout peut aller très vite et que tout redevient possible.

Nous espérons tous que l'efficacité de la vaccination à grande échelle, nous permettra de nous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines.

Avant de terminer cet éditto, je souhaite avoir une pensée particulière pour les familles qui ont été endeuillées ces derniers jours et qui ont dû affronter le décès d'un enfant ou d'un être cher.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches, soyez patients et continuons ensemble à faire face à cette épidémie.

Beau printemps à tous.

Laurence MEUNIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2021

Comptes administratifs et compte de gestion - « Principal » et « Prestations de services » – 2020 : Le Conseil les a approuvés à l'unanimité.

Création d'un budget annexe : Le Conseil a décidé à l'unanimité la création d'un budget dénommé « budget annexe lotissement du chemin de la Riochey », sur les parcelles cadastrées ZO 199 et 200.

Travaux 2021 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de réaliser les travaux suivants :

- Réfection des trottoirs 2021 – Rue de Praigney (de la Grande Rue à la Rue du Levant) et Impasse de la Cour Vignot (montant : 15 865,40 € HT, subvention du Conseil Départemental).
- Sécurisation de l'entrée de l'école côté parking travaux (montant : 28 457,78 € HT, subventions du Conseil Départemental et de l'Etat).
- Sécurisation de l'accès au sous-sol de la salle des fêtes (montant : 4 300 € HT, subvention du Conseil Départemental et de l'Etat).
- Circuit des lavoirs (montant : 7 000 € HT, subventions du Conseil Départemental et de l'Etat).

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

Vote des taux 2021: Le Conseil a voté à l'unanimité le maintien des taux.
Budgets Primitifs 2021- « Principal », « Prestations de Services » et « Lotissement du Chemin de la Riochey » : Le Conseil les a adoptés à l'unanimité.

Admissions en non-valeur pour créances éteintes : Le Conseil a émis un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères en 2012 et 2013, d'un montant total de 274,51 €.

Informations diverses de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2021

- **Nombre de classes dans le RPI :** Une classe sera fermée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- **Vérification électrique de l'église :** L'entreprise SOCOTEC a vérifié la conformité du réseau électrique de l'église et n'a relevé aucune anomalie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Création de deux tronçons A (parcelle 11) et B (parcelles 8 et 9) de routes empierrées dans le canton Les Levrottes en forêt communale de Villiers-le-Sec :

• **Choix des travaux :** Le Conseil a adopté avec 8 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, le projet de réalisation des deux tronçons.

• **Avis de la candidature retenue et demandes de subventions :** Le Conseil a retenu la Société A BOUREAU pour réaliser les travaux, avec l'option D (pierre prise sur place et fermeture par concassé), pour un montant HT de 19 562,19 €.

Informations diverses de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril

- **Lagune :** La société Biodepe a réalisé une étude bathymétrique et la caractérisation des boues de la lagune. Les boues ne sont pas polluées.
- **Chemin des Chenevières au Couchant :** De nombreux riverains et des membres du Conseil Municipal font remarquer que de nombreux véhicules non riverains circulent à vive allure sur le Chemin du Couchant, contribuant largement aux nuisances de poussière ; les conducteurs des véhicules agricoles respectant une vitesse adaptée. Mme le Maire présente au Conseil un premier devis estimatif de travaux de réfection.
- **Mobiliers urbains :** Des bancs en bois sont en cours de fabrication et des bornes de propreté canine sont en commande. Ces mobiliers urbains seront installés sur toute la rue du Levant.

Mairie
32, Grande Rue
 ☎ 03 25 03 25 11

💻 : mairie.
 villierslesec52
 @wanadoo.fr

Secrétariat
 Du mardi au vendredi
 de 15h30 à 18h00
 Samedi
 de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi
 de 16h00 à 18h00
 Vendredi
 de 18h00 à 19h00
 Samedi
 de 10h00 à 12h00
 Les autres jours
 sur rendez-vous

Agence Postale
 ☎ 03 25 31 99 81

Mardi, Mercredi et
 Vendredi
 de 15h30 à 18h00
 Samedi
 de 10h00 à 12h00

Etat-civil

Carte rose :

23/03 : Julia de Jérôme
 FURLANETTO et Julie VE-
 DRENNE

26/03 : Lola de Lucas
 HUENS et Nina GROLIER

Carte bleu :

12/02 : Maxence de Fré-
 déric et Justine NICOLIN

Ils se sont dit oui :

20/03 : Pascal KLEIN et
 Danielle MATHEY

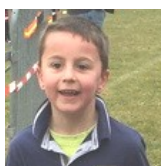
PACS :

20/03 : Nina GROLIER et
 Lucas HUENS

Nous ont quittés :

04/02 : Suzanne SCIAUX
 25/03 : Paulette HERBST

03/04 : Alexian HOUIL-
 LONS



12/04 : François FLAME-
 RION



VISITE AUX AÎNÉS

Dans un contexte sanitaire particulier, les membres du CCAS sont allés rendre visite à nos retraités de plus de 70 ans, afin d'échanger et leur remettre un petit présent symbolique. Nos aînés nous ont fait un accueil très chaleureux et le CCAS compte renouveler cette opération avant la fin de l'année.



ANIMATIONS À LA CANTINE

Malgré un contexte difficile, les animatrices du service périscolaire ont continué à proposer des animations à thèmes qui ont égayé le quotidien des enfants : Mardi Gras en février (à gauche), Pâques en avril (à droite) juste avant le nouveau confinement.



Petit rappel pour des relations de bons voisinages :

• **Le brûlage à l'air libre des déchets verts :** Le brûlage à l'air libre des déchets verts (herbe tondue, feuilles mortes, haies et arbustes coupés, résidus de débroussaillage, épluchures...) et des matériaux divers (pneus, peinture...) est **interdit** (Article 84 du règlement sanitaire départemental de la Préfecture de la Haute-Marne). Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie. Il est également possible pour ceux qui le souhaitent de créer un compost individuel.

• **Bruits de voisinage :** Les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h** (arrêté 3143 du 11 décembre 2008 de la Préfecture de la Haute-Marne, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage).

• **Déjections canines :** Plusieurs riverains nous ont signalé la présence de déjections canines sur les trottoirs, les espaces verts publics et de jeux pour les enfants. La Commune posera prochainement deux bornes de propreté canine. Mais le plus important relève du comportement civique de chacun et du respect d'autrui.

• **Elections départementales et régionales 2021 : Inscription sur la liste électorale**
COMMENT FAIRE LA DEMANDE (avant le 7 mai 2021 à minuit)

- ▶ A l'accueil de la Mairie où l'on vous remettra le formulaire à remplir,
- ▶ Par courrier (timbré, pas de remise dans la boîte aux lettres de la mairie), la date de réception faisant foi (formulaire à télécharger sur : www.service-public.fr),
- ▶ Par internet via le portail : www.service-public.fr

| Conditions à remplir | Pièces à fournir |
|-----------------------------------|--|
| Être de nationalité française | Carte nationale d'identité ou passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans) |
| Avoir 18 ans accomplis | |
| Avoir une attache avec la commune | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Au titre du Domicile (ou de la résidence de + 6 mois) : Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture électricité, eau, téléphone fixe, quittance loyer... ▶ En cas d'hébergement : attestation de l'hébergeant accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom + toute pièce au nom de l'hébergé où figure l'adresse (bulletin de salaire, portable...), ▶ Au titre de contribuable : il faut justifier de la qualité de contribuable pour, au minimum la 2ème année consécutive. - A titre personnel : avis imposition en nom propre des deux dernières années ou certificat établi par la Direction des Finances Publiques - En qualité de gérant ou d'associé majoritaire d'une société contribuable de la commune pour, au minimum la 2ème année consécutive : en qualité de gérant ou d'associé majoritaire d'une société contribuable de la commune pour, au minimum la 2ème année consécutive : gérant (décision de nomination), associé majoritaire ou unique (copie des statuts ou attestation délivrée par la société). |